



Lettre d'Information

Février 2017 - 1



Passage au Nouveau système diagnostic le 6 Mars

Est-ce que le changement concerne tous les centres ? OUI mais seulement les centres de la BNA bénéficiant d'une application ayant réalisé les modifications techniques passeront au nouveau système diagnostic. A ce jour les applications suivantes ont effectué des tests et devraient être opérationnelles : DMA (Dossier Mobile Alzheimer) / Rapid / Alpha / dxcare (nancy-Metz-Thionville). Cette information sera actualisée dans la lettre d'information du 24 février

Il est cependant possible de passer au système officiel (DMA) simplement en adressant une demande à Mr Roland Chevrier : chevrier.r@chu-nice.fr

Est-ce que mes données (patients et actes) sont sauvegardées ? OUI les données de chaque centre seront transférées automatiquement sur le nouveau serveur pour les centres utilisant le DMA. Pour les autres applications l'éditeur doit s'en charger.

Est-ce qu'il faudra à nouveau saisir les informations pour chaque patient ? NON toutes les informations des patients sont conservées dans la nouvelle BNA sauf les données du diagnostic

Que dois-je faire pour le diagnostic ? La prochaine fois que vous verrez le patient en consultation il faudra remettre à jour le diagnostic en utilisant les 3 dimensions.

Il n'existe pas d'équivalence entre les diagnostics de l'ancien et du nouveau système. Vous trouverez dans la présentation du 9 février 2017 aux Rencontres de Neurologie comportementale l'étude de correspondance faite au CMRR du CHU de Nice :

<http://www.innovation-alzheimer.fr/wp-content/uploads/downloads/2017/02/BNA-Fevrier-2017.pdf>

Que dois-je faire si l'application que j'utilise est prête pour le passage sur la nouvelle BNA ? Avant le 4 mars avoir validé et transféré tous les actes en attente et non envoyés à la BNA. Les actes non validés et non envoyés seront supprimés. Ne pas hésiter à contacter Mr Roland Chevrier sur cette question. Pensez aussi à vous former au nouveau système diagnostic si vous ne l'avez pas encore fait.

<http://www.innovation-alzheimer.fr/formation-en-ligne/>

Le consentement éclairé ?

94 % des patients ont signé le consentement éclairé depuis la mise en place de la procédure en août 2016 au CMRR du CHU de Nice (distribution au secrétariat avant la consultation et signature du clinicien lors de la consultation. Vous trouverez ci-dessous le lien pour télécharger le modèle de consentement et la note d'information et l'adapter à votre établissement :

<http://www.innovation-alzheimer.fr/wp-content/uploads/downloads/2016/12/Consentement-tiers-patients-Alzheimer-CHUN.pdf>

Contact : chevrier.r@chu-nice.fr ; CIMA, glossaire : <http://www.innovation-alzheimer.fr/cima/>